

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 18 janvier 2019**

Délibération CA-2019-05

**Approuvant les attendus locaux et les éléments d'examen des candidatures Parcoursup
pour l'année 2019-2020 en licence et DUT**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu et annexés à la présente délibération, les attendus locaux et les éléments d'examen des candidatures Parcoursup pour l'année 2019-2020 en licence et DUT.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 18 janvier 2019 en formation plénière, à 30 membres présents ou représentés avec 29 voix « pour », 1 voix « contre » :

ARTICLE UNIQUE : Approuve les attendus locaux et les éléments d'examen des candidatures Parcoursup pour l'année 2019-2020 en licence et DUT.

Fait à Créteil, le 18 janvier 2019

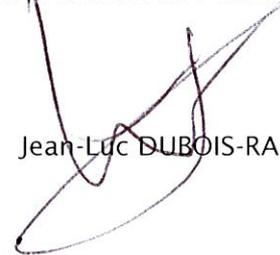
La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.